

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ce document prouve à l'évidence que les déclarations et les théories que le ministre a fait siennes, non seulement depuis qu'il a été nommé à son poste actuel, mais au cours des dix dernières années, ont été à l'origine des taux d'intérêt élevés que nous subissons à l'heure actuelle. Il y a environ un an et demi, le ministre a déclaré en ma présence que si les taux d'intérêt s'élevaient au-dessus des 13 ou 13½ p. 100 qu'ils étaient à l'époque, il donnerait sa démission.

Il a en outre dit que ce document ne représente pas nécessairement la position du gouvernement à ce moment-ci. S'il représente en fait la position du gouvernement et s'il est accepté par les collègues du ministre au gouvernement, le ministre démissionnera-t-il tant pour cette raison que pour celle qu'il a donnée il y a 18 mois, à savoir que si les taux d'intérêt montaient encore, il donnerait sa démission?

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Démissionne, Herb!

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je ne crois pas que la politique que j'appuie favorise ni explique en quoi que ce soit les taux d'intérêt élevés. La question du député est essentiellement hypothétique, mais je répéterai, je crois, que quelles que soient les déclarations du gouvernement, il incombe à des gens comme moi de rester ici et de veiller étroitement à ce que le groupe d'en face ne reprenne pas le pouvoir, car il détruirait l'économie comme il avait déjà commencé à le faire avant que les Canadiens ne le renvoient dans l'opposition.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE DROIT DES EMPLOYÉES À LA PARITÉ DE TRAITEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, c'est au président du Conseil du Trésor que je m'adresse. En mai 1980, le commissaire chargé de la protection des droits de la personne a constaté que le gouvernement fédéral avait escroqué quelque 9.5 millions de dollars à environ 3,000 fonctionnaires, des femmes pour la plupart. Puisque dans le rapport qu'il a présenté hier, le bureau de conciliation soutient que c'est exact et que le principe de l'égalité devrait être sauvegardé, pourquoi le ministre a-t-il attendu 18 mois pour reconnaître aux Canadiennes le droit à un traitement égal? Pourquoi ne leur verse-t-il pas l'argent qu'il leur doit?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Cette question a été posée de nombreuses fois à la Chambre, madame le Président.

M. Broadbent: Répondez-y donc pour une fois!

M. Johnston: J'y ai toujours répondu d'une façon satisfaisante. Nous avons tout fait jusqu'ici pour éliminer cette pratique jugée discriminatoire. Or cette prétendue pratique discrimi-

Questions orales

minatoire n'est pas dirigée contre les femmes, mais bien contre les groupes des services généraux qui comprennent surtout des femmes. Par exemple, le service de buanderie compte 36 femmes et 35 hommes. Nous reconnaissons que le contrat auquel ce groupe est assujéti dans 22 zones de paye différentes et sept sous-groupes à travers le pays autorise à y voir une injustice.

Mlle MacDonald: Qu'en pensent les sous-ministres?

M. Johnston: Ainsi que son règlement interne l'y oblige, l'Alliance de la Fonction publique a saisi ses membres du rapport que le bureau de conciliation a présenté hier afin qu'ils le ratifient. Dans l'intervalle, nous avons manifesté notre appui au rapport minoritaire qui préconise l'abolition de cette pratique discriminatoire à compter d'une date commune à tous les groupes visés et une majoration de 17 p. 100 pour l'année 1981 et 10 p. 100 l'année prochaine. En fait, il s'agit d'un contrat de 26 mois. Je ne vois vraiment pas comment le député d'Oshawa peut dire que nous n'avons pas fait tout notre possible pour régler cette situation difficile.

• (1425)

Peut-être devrais-je ajouter que relativement à la rétroactivité applicable à la précédente convention qui a expiré en décembre 1980, un tribunal des droits de la personne a été constitué et que c'est lui qui tranchera la question. Voilà l'interprétation qu'il y a lieu de donner à l'article 11 de la loi sur les droits de la personne.

ON DEMANDE DE DONNER SUITE IMMÉDIATEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ DE CONCILIATION

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le ministre est sans conteste l'homme le plus sexiste du pays. Quelle réponse! Je lui ai écrit en juin 1980 après que la Commission des droits de la personne eut rendu sa décision et il m'a répondu qu'il réglerait le problème aussi «rapidement» que possible. Il sait cela. Dix-huit mois se sont écoulés depuis. Les Canadiennes qui travaillent pour le gouvernement fédéral attendent toujours.

Je répète donc ma question au ministre: pourquoi veut-il encore attendre la tenue de nouvelles réunions pour prendre une décision? Pourquoi n'accepte-t-il pas la recommandation majoritaire du rapport et pourquoi refuse-t-il d'accorder la parité?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le député d'Oshawa et les membres de son parti sont bien connus pour être généreux avec l'argent des contribuables. C'est aux tribunaux de trancher quant à l'interprétation de l'article 11 de la loi canadienne sur les droits de la personne. Nous avons déjà fait des offres. Nous avons fait une proposition à la Commission des droits de la personne qui aurait coûté 13.8 millions aux contribuables. La Commission a demandé que l'on crée un tribunal des droits de la personne. Aucune contre-proposition n'a encore été faite.